



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018 A 18H30

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 7 février 2018, le conseil municipal dûment convoqué en date du 1^{er} février 2018, s'est réuni à 18 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 14

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Pierre ARMAND, Mme Sylvie ALDEGUER, Mr Gilles BERGES, Mme Sabine BARRAS, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Alain DIDIER, , Mr Charles SAVEL, Mme Dylette THILL, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Olivier MAVIEL

Absents excusés : Mme Claire ETUY RIBOULEAU, Mr David BES, Mr Jacques TASSI

Procurations : Mme Claire ETUY RIBOULEAU à Mme Sylvie ALDEGUER, Mr David BES à Mr Pierre ARMAND, Mr Jacques TASSI à Mr Maryannick GARIN

Secrétaire de séance : Mr Pierre ARMAND

CONVENTION CAUE : Accompagnement du projet d'aménagement de l'entrée Nord du village

Monsieur le Maire expose l'aménagement de l'entrée nord du village. Cet aménagement viendra s'inscrire en complément et en cohérence avec les actions déjà réalisées de mise en valeur du centre village. Les objectifs de cet aménagement sont de plusieurs natures :

- sécuriser le rocher qui surplombe la route entre la place d'entrée nord du village et le bâtiment de la mairie.
- mettre en valeur la grande place d'entrée et renforcer son identité : réflexion sur ses limites, mise en évidence de ses fonctions.
- aménager une liaison piétonne entre cette place et le haut du village.

Monsieur le Maire rappelle que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) est un organisme d'utilité publique. Il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'Architecture, de l'Aménagement et du Développement au travers, notamment, de l'exercice de sa mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. La mission du CAUE consistera à aider la commune dans la consultation de maîtrise d'œuvre et à préciser sa commande après avoir recueilli les attentes et les besoins auprès des élus et de tous les autres partenaires désignés par eux.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération :

- La commune de Clansayes apporte, outre son adhésion et la cotisation correspondante de 1 457 euros, réglée à la signature de la convention :

- une participation volontaire de 2 124 euros au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Drôme. Elle sera réglée selon le calendrier suivant : 50 % à la signature de la convention, 50 % à la fin de la mission.

Le montant total de la convention s'élève à 3 581 euros.

La convention est conclue pour une durée de 24 mois.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé à l'unanimité d'adhérer au CAUE et d'approuver le projet de convention.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SATESE

Monsieur le Maire rappelle que le SATESE est un service d'appui et de conseil dont bénéficie la commune pour l'exploitation des deux stations d'épuration. Il réalise aussi des visites de surveillance dans le cadre d'une assistance à l'entretien de ces stations.

Ce service faisait l'objet d'une convention échue au 31/01/2017.

La participation de la commune est fonction de la strate de population et du nombre de stations gérées. Ainsi la participation est de 540,00 €/an à compter de 2018.

Considérant l'aide apportée par ce service au regard de l'entretien des stations de la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention SATESE.

LANCEMENT D'UN PROJET D'ADHESION AU SYNDICAT RHONE AYGUES OUVEZE ET D'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Le projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunale de la DROME transmis en octobre 2015 prévoyait la fusion du syndicat intercommunal des eaux de la BAUME DE TRANSIT-SOLERIEUX (640 abonnés) et du Syndicat intercommunal des eaux de la région RHONE AYGUES OUVEZE (34 943 abonnés).

Il indiquait que : « le S.I des eaux de la BAUME DE TRANSIT-SOLERIEUX est confronté à une ressource déficitaire sur le bassin versant, entraînant une situation tendue notamment en période de sécheresse. La fusion de ces deux syndicats, géographiquement pertinente, permettrait d'organiser une meilleure sécurisation à terme de l'approvisionnement en eau de la BAUME DE TRANSIT – SOLERIEUX ».

Par délibération n°2015-35 du 24 novembre 2015, le Syndicat des eaux RHONE AYGUES OUVEZE et le Syndicat de la BAUME DE TRANSIT SOLERIEUX ont émis un avis défavorable à ce projet car il a été jugé alors primordial pour juger du bien-fondé de cette fusion d'un point de vue technique et financier, de lancer des études approfondies mettant en évidence les types d'investissements à réaliser pour rendre possible cette alimentation (interconnexion, redimensionnement de conduites et/ou d'ouvrages...) ainsi que la détermination précise des coûts associés.

Cette étude a été lancée le 5 avril 2017 par le syndicat RHONE AYGUES OUVEZE et a été attribuée au Groupement GAXIEU-TRAMOY. Ses conclusions ont permis de démontrer que le syndicat RAO était en mesure d'alimenter à 100 % le SIEBS et CLANSAYES (travaux à prévoir : surdimensionnement d'une conduite côté RAO en vue de l'alimentation du SIEBS, raccordement entre BOUCHET et LA BAUME DE TRANSIT, renforcement du réseau de LA BAUME DE TRANSIT jusqu'au réservoir bas, renforcement entre le réservoir bas et le réservoir haut).

Ce projet global permettrait :

-pour le syndicat RAO :

- de renforcer les communes de BOUCHET et de TULETTE qui sont aujourd'hui en limite de capacité en période de forte demande ;
- d'alimenter davantage TULETTE par la nappe alluviale du Rhône, ce qui réduira les prélèvements sur le captage de VILLEDIEU (rivière déficitaire : Aygues) et contribuera donc à proposer une action dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau de cette ressource.

- pour le SIEBS – CLANSAYES :

- de solutionner les problématiques que rencontrent le SIEBS en période de sécheresse ;
- de diminuer les prélèvements sur la nappe déficitaire du LEZ et de contribuer ainsi au Plan de Gestion de la Ressource en Eau ;
- de sécuriser l'approvisionnement en cas de pollution anthropique en disposant de deux alimentations distinctes : la ressource actuelle prélevée sur la nappe du LEZ qui sera conservée même si les prélèvements sont diminués ainsi qu'une alimentation pérenne via la nappe alluviale du Rhône (non déficitaire).

La réalisation de cette interconnexion, pertinente sur les différents aspects précités, nécessiterait d'envisager une adhésion du SIEBS et de la commune de CANSAYES au Syndicat RAO, ce qui impliquerait le transfert de la compétence eau potable.

Avant de se prononcer définitivement sur l'intérêt pour le SIEBS, la commune de CLANSAYES et le syndicat RAO d'effectuer cette adhésion, il convient d'engager des discussions et des études afin de fixer les modalités de ce transfert de compétence.

Ainsi, il apparaît absolument nécessaire de réaliser une étude préalable à cette possible adhésion sur un plan juridique, financier, tarifaire, technique, humain et organisationnel qui aboutirait à la rédaction d'un projet de protocole d'adhésion. Cette étude sera menée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat RAO, en concertation et en collaboration avec le SIEBS et la commune de CLANSAYES.

Ce protocole d'adhésion, une fois terminé, sera présenté aux élus du Syndicat RAO, du SIEBS et de la commune de CLANSAYES.

SICEC – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité syndical du SICEC, dans sa séance du 1^{er} février 2018, a modifié ses statuts :

- 5 communes ont quitté le SICEC pour rejoindre l'intercommunalité de l'enclave du pays de Grignan.
- Les 5 communes sont les suivantes : Taulignan, Montségur sur Lauzon, Colonzelle, Grignan, Réauville.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SICEC

CHANTIER JEUNESSE ET RECONSTRUCTION

Dans le cadre des travaux d'aménagement du nord du village, Monsieur le Maire propose de réaliser un chantier « Jeunesse et Reconstruction » pour le nettoyage et le débroussaillage autour du village.

Monsieur le Maire rappelle qu'un chantier international est un lieu de rencontres autour d'un projet commun, le chantier de jeunes bénévoles réunit un groupe de 8 à 10 jeunes, qui pendant 2 à 3 semaines partagent une expérience de travail, de loisirs et de vie collective.

Les bénévoles ne sont pas rémunérés pour leur travail sur le chantier. La salle des fêtes sera mise à leur disposition comme lieu de vie le temps du chantier.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'organiser un chantier « Jeunesse et Reconstruction » pour le nettoyage du village pendant 3 semaines au mois de juillet.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de créer un service de portage de repas à domicile en partenariat avec la Poste et Elios. C'est la factrice qui livrerait les repas, avant 12h30. Les intéressés pourront retenir des déjeuners, avec ou sans dîners pour 4 (minimum), 5, 6 ou 7 jours par semaine, 365 jours par an. Le prix de chaque repas, livraison comprise est de 9 euros.

Monsieur le maire rappelle que des courriers ont déjà été envoyés aux personnes susceptibles d'être intéressées par la livraison de repas. Ce service ne pourra être mis en place qu'à la condition qu'il y ait 5 personnes d'inscrites.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 9 février 2018